

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Direction des sécurités

Perpignan, le 20 avril 2020

Dossier suivi par :
Joel PEREZ

TEL : 04.68.51.66.66
joel.perez@pyrenees-orientales.gouv.fr

Le préfet des Pyrénées-Orientales

à

Mesdames et messieurs les maires

En communication à :

- Monsieur le président de l'association des maires et des adjoints des Pyrénées-Orientales
- Messieurs les sous-préfets d'arrondissement de Perpignan, Céret et Prades
- Monsieur le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer

OBJET : Vente du muguet le 1^{er} mai

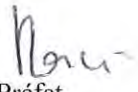
REF : - Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du covid-19

Afin de répondre aux interrogations sur la vente du muguet le 1^{er} mai, je vous informe que les dispositions du décret sus-visé du 23 mars 2020 et le contexte sanitaire s'opposent à ce que la vente à la sauvette du muguet, traditionnellement tolérée et encadrée par des arrêtés municipaux, soit permise cette année.

Je vous précise que les fleuristes ne sont pas autorisés par le décret précité à accueillir du public dans leurs établissements. Aussi, ils ne pourront pas vendre de muguet le 1^{er} mai 2020, sauf dans le cadre de leurs activités de livraison et de retraits de commandes.

Les fédérations professionnelles concernées ont été informées de cette position gouvernementale découlant de l'application du décret du 23 mars 2020. Elles peuvent rechercher des solutions innovantes visant à écouler la production des maraîchers, par exemple en mettant en relation les producteurs, les vendeurs traditionnels et les établissements autorisés à accueillir du public (*petits commerces alimentaires notamment*), afin d'expertiser la possibilité d'y réaliser une vente de muguet.

Tels sont les éléments d'information dont je souhaitais vous faire part à ce sujet.


Le Préfet

Philippe CHOPIN